



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

DELFL, TOUT PUBLIC-DELFL-2017



CANDIDAT(E)

NOM.....

Prénom(s) :

Date de naissance (jour/mois/année) :/...../.....

Sexe : Femme Homme

Ville de naissance

Pays de naissance :

Nationalité :

Langue maternelle :

Téléphone portable (GSM) :

Courriel :

Avez-vous déjà passé un examen du DELFL-DALF ?

- NON, je m'inscris pour la première fois
- OUI. Veuillez noter votre code de candidat ici :

DELFL-Tout public

	A1	A2	B1
Session 1- Mai 2017	<input type="checkbox"/> 17 mai	<input type="checkbox"/> 17 mai	<input type="checkbox"/> 18 mai
Session 2-Aout 2017	<input type="checkbox"/> 23 aout	<input type="checkbox"/> 23 aout	<input type="checkbox"/> 24 aout
Session 3- Octobre 2017	<input type="checkbox"/> 18 octobre	<input type="checkbox"/> 18 octobre	<input type="checkbox"/> 19 octobre
Session 4- Décembre 2017	<input type="checkbox"/> 13 décembre	<input type="checkbox"/> 13 décembre	<input type="checkbox"/> 14 décembre

ATTENTION : Les dates mentionnées ci-dessus correspondent aux épreuves collectives. Les épreuves individuelles pourront avoir lieu entre le premier et le dernier jour ouvrable du mois de la session choisie

CONDITIONS GÉNÉRALES

J'ai pris connaissance des conditions générales et les accepte.

Date :/...../.....

Signature du candidat : _____



NOTE INFOMATIVE : TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES ET DROIT D'ACCÈS AUX INFORMATIONS

Le Centre international d'études pédagogiques, le rectorat de l'Académie Aix-Marseille et et le Centre d'examen d'ESPACE PEDAGOGIE FORMATION FRANCE

Les trois services précités disposent de moyens informatiques destinés à gérer plus facilement les candidats des examens du DELF et du DALF selon la réglementation en vigueur (Arrêté du 7 juillet 2005 paru au Journal Officiel de la République française du 17 juillet 2005).

Les informations enregistrées lors des inscriptions sont réservées à l'usage des services mentionnés ci-dessus et ne peuvent être communiquées qu'à l'intéressé.

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant.

En conséquence, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser :

- ✓ jusqu'à la communication des résultats, au centre d'examen où vous passez vos épreuves : EPFF, 21 rue Roux de Brignoles, 13006 MARSEILLE
- ✓ par la suite au CIEP à l'adresse suivante : Centre international d'études pédagogiques Bureau DELF-DALF 1, rue Léon Journault 92310 Sèvres (France) ou au rectorat de l'académie d'Aix Marseille

Date :/...../.....

Lu et approuvé,

Signature du candidat : _____

Ne pas remplir- cadre réservé à l'administration

TARIFS			<input type="checkbox"/> 60 euros (A1)	<input type="checkbox"/> 60 euros (A2)	<input type="checkbox"/> 80 euros (B1)
Paiement des droits d'inscription	<input type="checkbox"/> CHEQUE	Remarques :			
	<input type="checkbox"/> VIREMENT				
	<input type="checkbox"/> ESPECE				
Fait à Marseille, le/...../.....			Signature :		

Conditions d'inscription

Annulation, remboursement ou changement

Les droits d'inscription ne sont pas remboursables. L'inscription est définitive au paiement des droits d'inscription, le paiement doit être effectué au plus tard le dernier jour des inscriptions. Le changement d'une inscription (report de dates de session, changement de version, de niveau ou de spécialité) est possible si la période d'inscription de la session concernée n'est pas encore clôturée. En cas d'annulation d'inscription, le candidat ne pourra pas être remboursé des frais d'inscription versés. Une fois la période d'inscription clôturée, aucun changement ni annulation d'inscription ne sera possible.

Absence

Absence en cas de maladie ou d'empêchement professionnel, le candidat peut bénéficier d'un report de son examen à une autre session sur demande écrite à accueil@epff.eu accompagnée d'un certificat médical ou d'une attestation de son employeur dans un délai de 2 semaines après l'examen. Attention, le report de session n'est accordé qu'une seule fois. En cas de nouvelle absence à la session de report, les droits d'inscription seront définitivement perdus.

Aménagement des épreuves

Aménagement des épreuves pour les personnes en situation de handicap : Un candidat en situation de handicap doit fournir au moment de l'inscription un certificat médical précisant la nature du handicap ainsi que les recommandations d'aménagement prescrites par le praticien. EPFF pourvoira à ces aménagements dans la mesure des possibilités matérielles. Si une version en braille d'épreuve est nécessaire, la demande devra être adressée 6 mois à l'avance.

Règlement des examens

Une convocation est envoyée par courrier postal une semaine au plus tard avant l'examen. En l'absence de convocation 1 semaine avant l'examen, il est impératif d'écrire à accueil@epff.eu.

Une absence pour défaut de convocation n'ouvre pas droit à report ni remboursement. Les dates et horaires de convocation sont définitifs et non modifiables.

Pour accéder à la salle d'examen, vous devez :

- ✓ vous présenter devant la porte de l'établissement indiqué sur sa convocation 30 minutes avant le début des épreuves
- ✓ présenter une pièce d'identité originale avec photo et signature, en cours de validité (passeport, titre de séjour, récépissé de préfecture, carte nationale pour les pays de l'UE). Une absence pour défaut de pièce d'identité n'ouvre pas droit à report ni remboursement.
- ✓ en cas de retard dû aux transports en commun, il convient de demander un justificatif : dans ce cas un report de l'examen à une autre session pourra être accordé.

Règles à respecter impérativement pendant toute la durée des épreuves

- ✓ Vérifier l'exactitude de vos informations personnelles qui figureront sur votre diplôme le jour de l'examen. Toute erreur non signalée le jour de l'examen ne sera plus corrigée par la suite.
- ✓ Crayon à papier interdit. Vous devez écrire au stylo noir ou bleu
- ✓ Seul le matériel et les documents distribués par les surveillants sont autorisés. Tout usage d'un autre document que ceux autorisés sera considéré comme une tentative de fraude.
- ✓ Téléphones portables et tout appareil électronique interdits
- ✓ Dictionnaires interdits
- ✓ Sortie de la salle d'examen strictement interdite pendant les épreuves

Attention, le non-respect d'une de ces règles peut entraîner la nullité de votre examen.

Retrait des résultats

- ✓ Aucun résultat n'est communiqué par téléphone ni par e-mail
- ✓ Attestation : environ un mois après l'examen à retirer sur présentation d'une pièce d'identité originale à EPFF
- ✓ Diplômes (uniquement DELF) : environ 5 mois après l'examen au bureau des examens
- ✓ Attention, toute demande de modification impliquant la réédition d'un document sera facturée. La demande devra être faite au bureau des examens. Le document erroné devra être remis au bureau des examens pour destruction.
- ✓ En cas d'impossibilité de retirer votre résultat, vous pouvez laisser une enveloppe timbrée à votre nom, adresse (pour le DELF, 2 enveloppes sont nécessaires, une de format A5 pour le relevé de notes et une cartonnée de format A4 pour le diplôme) ou écrire une procuration pour autoriser une personne à retirer votre résultat : elle devra se munir de la procuration, de la copie de votre pièce d'identité, de sa pièce d'identité originale

En m'inscrivant, je suis informé que les droits d'inscription ne sont pas remboursables, j'accepte les conditions d'inscription et le règlement des examens.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

A _____ Date : ___ / ___ / ___

Signature :

CENTRE EXAMEN

DELF A1, A2, B1

Pôle Certification	DIPLOME ELEMENTAIRE A LA LANGUE FRANÇAISE			
FINALITE DU DIPLOME	<p>DELF A1 : Ce niveau valorise les premiers acquis. Il s'agit du niveau le plus élémentaire d'utilisation de la langue dit " de découverte ". Niveau demandé pour la délivrance de la carte de séjour pluriannuelle.</p> <p>DELF A2 : Il se situe dans la même perspective et valide encore la compétence langagière d'un utilisateur élémentaire. Niveau demandé pour la délivrance de la carte de résident.</p> <p>DELF B1 : A ce niveau, l'utilisateur devient indépendant. Niveau demandé pour la délivrance de la demande de naturalisation.</p>			
PUBLIC CONCERNE	<p>Vous êtes étranger et vous souhaitez valoriser vos compétences en français à des fins personnelles ou professionnelles ? Vous êtes français originaire d'un pays non francophone et non titulaire d'un diplôme de l'enseignement secondaire ou supérieur public français ?</p> <p>Vous pouvez présenter le DELF et/ou le DALF.</p>			
CALENDRIER DELF A1, A2 et B1	17 et 18 mai 2017	23 et 24 aout 2017	18 et 19 octobre 2017	13 et 14 décembre 2017
DUREE	<p>DELF A1 : épreuves collectives : 1H20 + épreuves individuelles</p> <p>DELF A2 : épreuves collectives : 1H40 + épreuves individuelles</p> <p>DELF B1 : épreuves collectives : 1H45 + épreuves individuelles</p>			
MODALITES	<p>A chaque niveau les 4 compétences sont évaluées:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Compréhension orale : 25 points • Production orale : 25 points • Compréhension des écrits : 25 points • Production écrite : 25 points <p>Toutes les épreuves ont été conçues dans la perspective actionnelle du <i>Cadre européen commun de référence pour les langues</i>. Ces examens reposent sur des savoirs, des savoir-faire, des savoir être et des savoir apprendre, présents dans la compétence à communiquer langagièrement sur les plans linguistique, sociolinguistique et pragmatique. La mise en œuvre de cette compétence dans la réalisation d'activités langagières variées peut relever de la compréhension, l'expression, l'interaction et la médiation.</p>			
VALIDATION	<p>Les diplômes du DELF sont indépendants : vous pouvez donc vous présenter librement à l'examen de votre choix. Une note supérieure ou égale à 50/100 est demandée pour obtenir le diplôme.</p>			
TARIFS	<p>DELF A1 : 60 euros</p> <p>DELF A2 : 60 euros</p> <p>DELF B1 : 80 euros</p>			
INSCRIPTIONS	<p>Inscriptions lors des permanences : lundi, mercredi, vendredi de 14 à 16h ou rendez-vous d'inscription</p> <p>Documents et informations disponibles sur le site internet : www.epff.eu</p> <p>Contacts : Katia VAN DER MEULEN, responsable de centre : delf@epff.eu</p>			



DELF A1, A2, B1

DIPLOME D'ETUDE EN LANGUE FRANCAISE

**Quatre sessions annuelles pour valider votre niveau de
compétences en Français**

LES DIPLOMES

Le DELF est un diplôme officiel délivré par le Ministère de l'Éducation nationale, pour certifier les compétences en français des candidats étrangers.

Le DELF se compose de 4 diplômes correspondant aux 4 niveaux du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues. Ces 4 diplômes sont totalement indépendants. Vous pouvez également vous présenter à plusieurs diplômes lors d'une même session

En fonction de son niveau, le candidat peut s'inscrire directement à l'examen de son choix.

A1	Elémentaire Découverte	DELF A1	Niveau élémentaire d'utilisation de langue avec une valorisation des premiers acquis. A ce stade, l'apprenant est capable d'interactions simples : il peut parler de lui et de son environnement immédiat.
A2	Elémentaire Survie	DELF A2	Il valide encore la compétence langagière d'un utilisateur élémentaire, considéré comme un acteur social. A ce stade l'apprenant peut communiquer lors de tâches simples et habituelles de la vie quotidienne et professionnelle. Il peut utiliser les formules de politesse et d'échange les plus courantes.
B1	Indépendant Seuil	DELF B1	A ce niveau, l'utilisateur devient indépendant. Il est maintenant capable de poursuivre une interaction sociale : il peut comprendre une discussion, donner son avis et son opinion. Il est capable de se débrouiller dans des situations imprévues de la vie quotidienne et dans le cadre de voyages.
B2 * *Non proposé	Indépendant Avancé	DELF B2	L'utilisateur B2 a acquis un degré d'indépendance qui lui permet d'argumenter pour défendre son opinion, de développer son point de vue et de négocier. A ce niveau, le candidat fait preuve d'aisance dans le discours social et technique et devient capable de corriger lui-même ses erreurs.

A chaque niveau, **4 compétences** sont évaluées : compréhension orale et production orale, compréhension des écrits et production écrite. Chaque examen se compose **d'une épreuve collective** (qui évalue la compréhension orale, la compréhension des écrits et la production écrite) et d'une **épreuve individuelle** (qui évalue la production orale).

Comme tout diplôme d'état, ces diplômes sont valables à vie.

Vous pouvez évaluer votre niveau sur notre site Internet.

CANDIDATS

Vous êtes étranger et vous souhaitez valoriser vos compétences en français à des fins personnelles ou professionnelles ? Vous pouvez présenter le DELF.

Vous êtes français originaire d'un pays non francophone et non titulaire d'un diplôme de l'enseignement secondaire ou supérieur public français Vous pouvez présenter le DELF.?

Informations utiles :

- Le DELF A1 vous permet de justifier du niveau A1 requis pour **la carte de séjour pluriannuelle**.
- Le DELF A2 vous permet de justifier du niveau A2 requis pour **la carte de résident de 10 ans**
- Le DELF B1 vous permet de justifier du niveau B1 requis pour **la demande de naturalisation**

TARIFS

TARIFS DELF A1 ou A2 : 60 €

DELF B1 : 80 €

CALENDRIER DES EPREUVES

EPFF organise quatre sessions par an. Les dates sont définies par le calendrier national des sessions DELF-DALF du CIEP :

	A1	A2	B1
Session 1- Mai 2017	17 mai	17 mai	18 mai
Session 2-Août 2017	23 août	23 août	24 août
Session 3- Octobre 2017	18 octobre	18 octobre	19 octobre
Session 4- Décembre 2017	13 décembre	13 décembre	14 décembre

MODALITES D'INSCRIPTION AUX DIPLOMES

Attention : la date limite d'inscription se situe **trois semaines avant les épreuves**.

Vous pouvez vous inscrire selon trois modalités :

- Prendre un rendez-vous d'inscription en appelant au 04.91.37.33.24
- Vous rendre à une permanence d'inscription à EPFF : Lundi, mercredi, vendredi, 14h-16h
- Envoyer votre dossier par voie postale à EPFF, Inscription DELF, 21 rue Roux de Brignoles, 13006 MARSEILLE

Pièces à fournir pour toute demande d'inscription :

- Une pièce d'identité avec photo justifiant votre nationalité étrangère (passeport, titre de séjour)
- La fiche d'inscription disponible sur le site internet d'EPFF(www.epff.eu) ou à l'accueil
- Votre paiement par espèces ou chèque de 60 ou 80 € à l'ordre d'EPFF
- Si vous désirez recevoir votre attestation de réussite et votre diplôme par courrier postal, joindre une enveloppe timbrée et une enveloppe timbrée (50gr) grand format pour contenir un document format A4, libellées lisiblement à votre nom et adresse (si nécessaire, précisez chez M. ou Mme...)

Nota Bene :

- Le secrétariat du Centre d'Examen décline toute responsabilité en cas de courrier perdu.
- Une personne autre que le candidat peut se charger de son inscription à condition de fournir toutes les informations demandées sur la fiche.

Contact : Katia VAN DER MEULEN, Responsable du centre d'examen : k.vandermeulen@epff.eu

DEROULEMENT DE L'EXAMEN

Convocation aux épreuves

Une convocation vous sera envoyée par courrier suite à votre inscription, précisant la date et l'heure des épreuves individuelles et collectives.

Les épreuves

Durée totale des épreuves collectives : de 1h20 à 1h45 selon les niveaux

Le seuil de réussite pour l'obtention du diplôme : 50 /100

La note minimale requise par épreuve : 5 / 25

Contrôle pendant les examens

Le jour de l'examen, le candidat doit présenter une pièce officielle d'identité. L'absence à une épreuve, même justifiée, ne donne pas lieu à une session de remplacement.

Les Résultats

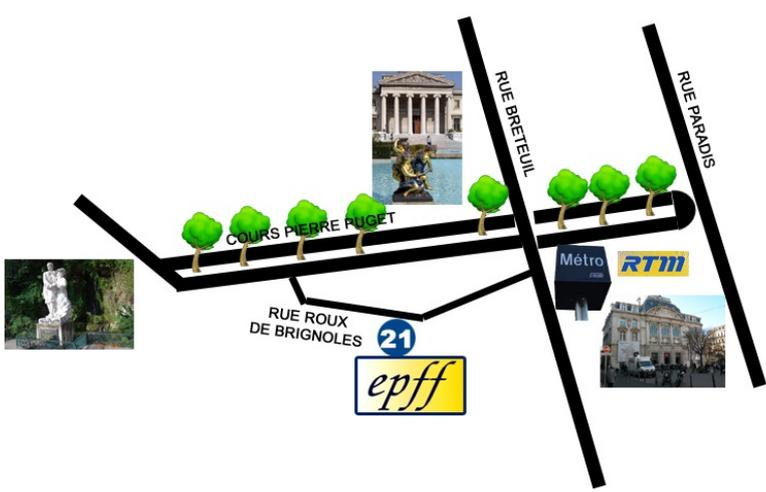
La liste des candidats admis sera affichée à l'accueil d'EPFF. Aucun résultat n'est communiqué par téléphone. Le candidat admis à un examen reçoit une attestation de réussite avec le relevé de notes, délivrée par le Rectorat de l'Académie.

Trois mois après la délibération du jury d'examen, le candidat reçoit le diplôme officiel délivré par le Ministère de l'Education Nationale. Attention : conformément à la réglementation française, aucun duplicata d'attestation de réussite ou de diplôme ne peut être délivré.

INFORMATIONS PRATIQUES

Lieu de passation de l'examen :

HORAIRE D'OUVERTURE D'E.P.F.F. :
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Soir : du Lundi au Vendredi de 17h30 à 19h30
Samedi de 9h00 à 13h00



epff
21 rue Roux de Brignoles
13006 Marseille

04 91 37 33 24

Métro Ligne 1
Estrangin - Préfecture

RTM BUS
54 - 60 - 61 - 80 - 81

Accès : Métro ligne 1 : Estrangin Préfecture

Tramway ligne 3 : Place de Rome

Bus 54-60-61-80-81

Contact : Katia VAN DER MEULEN, Responsable du centre d'examen : k.vandermeulen@epff.eu

Information utiles

Dans l'Académie d'Aix Marseille, vous pouvez également passer les diplômes :

- Ecole de la Deuxième Chance, 360 chemin de la Madrague Ville, 13015 Marseille
- Aix-Marseille Université / SUFFLE 29 avenue Robert Schuman 13621 Aix-en-Provence
- Université d'Avignon et Pays de Vaucluse / CUEFA 74, rue Louis Pasteur 84029 Avignon